



# Assemblée générale

Soixante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale  
18 février 2011  
Français  
Original : anglais

---

## Cinquième Commission

### Compte rendu analytique de la 17<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 19 novembre 2010, à 10 heures

*Président par intérim* : M. Rosenthal . . . . . (Guatemala)

*Vice-Président du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires* : M. Kelapile

## Sommaire

Point 157 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan

Point 129 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011  
(*suite*)

Prévisions révisées découlant de l'élargissement du Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en application de l'article 5 du Protocole facultatif

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



*La séance est ouverte à 10 h 15.*

**Point 157 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan (A/65/509 et A/65/571)**

1. **M. Yamazaki** (Contrôleur), présentant la note du Secrétaire général sur le financement de la Mission des Nations au Soudan (MINUS) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/65/509), rappelle que dans sa résolution 64/283, l'Assemblée générale a approuvé un budget de 938 millions de dollars pour financer le fonctionnement de la Mission. Notant que l'on n'avait pas encore déterminé le montant des crédits requis pour appuyer l'organisation de référendums dans le Sud-Soudan et l'Abeyi, ce qui expliquait que rien n'était prévu à ce titre dans le budget pour 2010/11, l'Assemblée a décidé de revenir sur cette question à la soixante-cinquième session, en tant que de besoin, en vue d'allouer les ressources nécessaires à cette activité.

2. Dans sa résolution 1919 (2010), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MINUS, pour qu'elle appuie la mise en œuvre de l'Accord de paix global, et a souligné le rôle de premier plan qu'elle jouait dans l'action menée par la communauté internationale pour aider, en tant que de besoin, à la préparation des référendums prévus en janvier 2011.

3. Le montant des ressources additionnelles nécessaires pour appuyer les référendums est estimé à 81 449 700 dollars, somme qui permettrait de financer 596 postes temporaires, ainsi que huit hélicoptères, des véhicules et du matériel. La Mission est en mesure de financer 90 postes à l'aide des crédits ouverts, ce qui ramène à 506 le nombre de postes supplémentaires à financer. Compte tenu de l'urgence des besoins, ces 506 postes ont été approuvés à titre exceptionnel pour la période allant du 1<sup>er</sup> août 2010 au 31 mars 2011. Les titulaires de ces postes ont commencé à prendre leurs fonctions en août 2010 et devraient tous avoir été déployés en novembre 2010.

4. Le Contrôleur rappelle qu'à la suite de la demande formulée par les parties au processus de paix, le Groupe du Secrétaire général pour l'appui aux référendums au Soudan a été mis en place avec pour mission de renforcer la confiance dans le processus et de faire accepter les résultats des scrutins. Constitué en septembre 2010 pour une période de six mois, le Groupe a besoin de 41 postes de temporaire. Là encore,

étant donné l'urgence des besoins, ces 41 postes ont été approuvés, à titre exceptionnel, pour une période de six mois, leur financement étant assuré par le crédit prévu au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). Le montant des dépenses associées aux activités du Groupe est estimé à 4 255 900 dollars, dont 4 075 800 dollars se rapportent au personnel.

5. Le montant total des ressources nécessaires pour que la Mission puisse appuyer les référendums est estimé à 85 705 600 dollars. Il représente 9,1 % du budget approuvé pour l'exercice 2010/11, une augmentation trop importante pour que la Mission puisse la financer au moyen des crédits ouverts.

6. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre sont énoncées au paragraphe 13 de la note du Secrétaire général.

7. **M. Kelapile** (Vice-Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur la question (A/65/571), dit qu'outre le personnel temporaire, l'un des principaux objets de dépenses motivant la demande du Secrétaire général sont les opérations aériennes, dont le coût est estimé à 29 396 500 dollars. Le Comité consultatif a appris que les huit hélicoptères supplémentaires jugés nécessaires étaient tous arrivés dans la zone de la Mission et étaient opérationnels. Il a également appris que la Mission avait décidé de ne pas reconduire au-delà du 31 octobre 2010 un contrat relatif au déploiement d'une unité aérienne de six hélicoptères militaires de transport. En conséquence, le Comité insiste sur la nécessité de remplacer rapidement ces moyens aériens.

8. En ce qui concerne la possibilité de financer les dépenses additionnelles au moyen des ressources déjà allouées à la MINUS, le Comité consultatif a appris que les dépenses engagées au 1<sup>er</sup> novembre 2010 représentaient déjà près de la moitié des crédits ouverts. Le Comité engage la Mission à continuer de suivre l'évolution de ses dépenses et à étudier les possibilités d'absorber, lorsque c'est possible, les coûts afférents à l'appui aux référendums.

9. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve les dispositions préconisées par le Secrétaire général mais il insiste pour que le déploiement des postes de temporaire demandés au titre de l'appui aux référendums soit effectué en fonction de la situation sur le terrain.

10. **M. Coffi** (Côte d'Ivoire), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que l'appui de la communauté internationale est absolument indispensable à la mise en œuvre complète de l'Accord de paix global, qui en est à son stade le plus critique. Pour sa part, le Groupe entend bien engager lors des consultations un débat constructif sur la proposition du Secrétaire général afin que la Commission parvienne à un accord sur les mesures à prendre par l'Assemblée générale.

11. **M. Abay** (Éthiopie) dit que les référendums marqueront le point culminant d'un processus de paix qui a longtemps duré et que la tenue d'un scrutin libre et régulier est un impératif dont dépendent la stabilité et la sécurité du Soudan. Le bon déroulement des référendums aurait un retentissement considérable pour tout le continent africain; en revanche, un échec serait catastrophique. L'intervenant dit que son gouvernement, solidaire du peuple et des dirigeants soudanais, est résolu à faire tout ce qui est en son pouvoir pour faciliter la mise en œuvre de l'Accord de paix global et une transition sans heurts vers l'ère post-référendaire.

12. Les pays d'Afrique ont donné la preuve de leur engagement sans réserve en faveur du processus de paix au Soudan en déployant plusieurs dizaines de milliers de soldats dans le cadre de la MINUS et de l'Opération hybride Union africaine-Organisation des Nations Unies au Darfour (MINUAD). Bien entendu, c'est du peuple et des dirigeants soudanais que dépend au premier chef le succès des référendums, mais la communauté internationale a également un rôle important à jouer. La délégation éthiopienne appuie donc la proposition du Secrétaire général consistant à ouvrir les crédits additionnels nécessaires pour que la Mission puisse faciliter ces scrutins.

13. **M. Elhag** (Soudan) note que si les référendums peuvent être perçus par nombre d'observateurs comme un processus purement technique, il n'en va pas de même, tant s'en faut, pour les Soudanais. En décidant de tenir ces scrutins, ceux-ci ont montré qu'ils étaient prêts à payer n'importe quel prix, y compris à accepter la partition de leur pays en deux États, pour mettre fin à l'une des guerres les plus longues qu'ait connues l'Afrique.

14. La question à l'ordre du jour est particulièrement sensible dans la mesure où les référendums seront déterminants pour le destin du Soudan. Rappelant que

la communauté internationale a été aux côtés de son pays tout au long de la mise en œuvre de l'Accord de paix global, la délégation soudanaise dit espérer que ce partenariat se poursuivra jusqu'à la fin du processus de paix. La participation de l'ONU doit être à la hauteur des attentes et des engagements pris. Une mauvaise organisation des référendums serait catastrophique. L'Assemblée générale doit donc faire en sorte que la participation de l'ONU tienne compte dans toutes ses modalités de la situation sur le terrain.

**Point 129 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 (suite)**

**Prévisions révisées découlant de l'élargissement du Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en application de l'article 5 du Protocole facultatif (A/65/500 et A/65/574)**

15. **M<sup>me</sup> Van Buerle** (Directrice de la Division de la planification des programmes et du budget), présentant le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées découlant de l'élargissement du Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en application de l'article 5 du Protocole facultatif (A/65/500), dit que le cinquantième instrument de ratification du Protocole facultatif relatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants a été déposé auprès du Secrétaire général en septembre 2009. Il était prévu dans l'article 5 du Protocole facultatif que lorsque le nombre de ratifications ou d'adhésions serait de 50, celui des membres du Sous-Comité serait porté de 10 à 25. Au paragraphe 23.34 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 [A/64/6 (Sect. 23)], le Secrétaire général a informé l'Assemblée générale que l'élargissement du Sous-Comité interviendrait pendant l'exercice.

16. On estime que le montant additionnel des ressources à prévoir pour appuyer les activités du Sous-Comité s'élèvera à 2 233 500 dollars en 2011 et à 5 474 000 dollars pendant l'exercice biennal 2012-2013. Il est proposé que les 2 233 500 dollars supplémentaires nécessaires en 2011 soient prélevés sur le fonds de réserve du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)

(1 164 600 dollars), du chapitre 23 (Droits de l'homme) (996 800 dollars) et du chapitre 28E [Administration (Genève)] (72 100 dollars) du budget-programme de 2010-2011. La ventilation des ressources nécessaires est indiquée à la section IV du rapport.

17. Les besoins de financement supplémentaire relatifs au chapitre 2 concernent principalement la Division de la gestion des conférences de l'Office des Nations Unies à Genève et tiennent au fait que, compte tenu de son élargissement, le Sous-Comité travaillera dans trois langues officielles supplémentaires (arabe, français et russe). Après analyse de la charge de travail que représente pour la Division le traitement de la documentation, il est proposé d'avoir davantage recours à la traduction contractuelle pour certains types de documents, à savoir ceux qui ne présentent pas d'impératifs de confidentialité et de délais, et de réorganiser la gestion des moyens en affectant au traitement des documents afférents au Protocole facultatif ceux actuellement affectés au traitement des documents non confidentiels.

18. Il est possible de réorganiser le travail de traduction en interne et d'avoir davantage recours à la traduction contractuelle, pour autant que les ressources nécessaires au contrôle de la qualité des traductions externalisées soient augmentées en conséquence. Il est donc proposé de créer deux postes P-5 et deux postes P-4 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011, pour un coût estimé à 464 600 dollars, afin que les effectifs chargés de la révision et du contrôle de la qualité soient suffisants.

19. Pour ce qui est du chapitre 23 (Droits de l'homme), on estime que l'élargissement du Sous-Comité nécessite la création de trois postes [1 P-3, 1 P-2 et 1 agent des services généraux (Autres classes)], d'où une dépense additionnelle de 241 600 dollars.

20. Le montant additionnel de 5 474 000 dollars qui sera nécessaire en 2012-2013 sera indiqué dans le projet de budget-programme de l'exercice. Les conclusions du Secrétaire général et les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre sont indiquées à la section V du rapport.

21. **M. Kelapile** (Vice-Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur la question (A/65/574), dit que qu'en ce qui concerne les quatre postes et autres moyens relatifs

à la traduction contractuelle demandés pour la Division de la gestion des conférences de l'Office des Nations Unies à Genève, le Comité recommande d'approuver la création à titre temporaire, pour répondre aux besoins immédiats de la Division, de deux postes P-5 et deux postes P-4, à financer au moyen des crédits déjà ouverts. Il recommande également que l'on examine dans le cadre du projet de budget-programme pour 2012-2013 l'opportunité du maintien de ces quatre postes. Il recommande par ailleurs que les dépenses d'un montant de 700 000 dollars prévus pour la traduction contractuelle au chapitre 2 soient imputées sur les crédits ouverts pour l'exercice biennal 2010-2011 et qu'il en soit rendu compte dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme.

22. Pour ce qui est des dépenses additionnelles prévues au chapitre 23 (Droits de l'homme), le Comité consultatif recommande d'approuver la création d'un poste P-3 et d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) à titre temporaire, de les financer au moyen des crédits déjà ouverts pour 2010-2011 et d'examiner la question de savoir s'il faut les maintenir en 2012-2013 dans le cadre du projet de budget-programme pour cet exercice.

23. Les montants relatifs aux objets de dépenses autres que les postes doivent être ajustés en fonction de la recommandation du Comité consultatif concernant les postes.

*La séance est levée à 11 h 25.*